

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, René SCHEIDER, David LAPALUS, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Evelyne MURGER, Céline VUAGNOUX, Martine BRICOUT.

ABSENTS : Camille SIMAR (pouvoir à Pierre-Etienne CONTESSE), Olivier DEFAULT.

SECRETAIRE : Dominique JAVOUREZ.

Le compte-rendu de la séance du 30 Mai 2014, est adopté à l'unanimité.

I° - RYTHMES SCOLAIRES

Magalie SCHOLLAERT fait le compte rendu des différentes réunions qui ont eu lieu depuis le mois dernier. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de réponse au projet d'expérimentation proposé à l'Académie, sur les rythmes scolaires et les activités péri-éducatives. La réponse doit nous être communiquée avant la fin du mois.

Parallèlement, Magalie SCHOLLAERT a contacté Mr BON responsable des transports au Conseil Général pour l'organisation du transport des enfants de l'école de Tichey à Franxault pour les activités.

Mme CHASSY responsable du Service Enfance et Jeunesse au sein de la Communauté de Communes, organise une réunion d'information à l'intention des parents à la salle des fêtes de Franxault, le Vendredi 4 Juillet. Lors de cette réunion, elle expliquera les modalités d'inscription ainsi que l'organisation des activités, elle répondra également aux différentes questions des parents.

Les fournitures ainsi que l'entretien des locaux mis à disposition pour les activités, seront à la charge de la Collectivité. En ce qui concerne le financement du personnel nécessaire pour celles-ci, celui-ci sera assumé par la communauté de commune qui demandera ensuite une participation aux communes.

II°- SICECO

Après contact par Jean-Paul VIVIEN du SICECO pour les travaux d'éclairage de l'église, il s'avère que l'équipe technique s'est rendue ce jour sur place pour changer les ampoules des spots ainsi que la porte du compteur. David LAPALUS et Jean-Paul VIVIEN se chargent de vérifier le bon fonctionnement de cet éclairage. A défaut, le SICECO sera à nouveau contacté.

III° - ORGANISATION DU 14 JUILLET

Pour l'organisation du 14 Juillet, René SCHEIDER se charge de solliciter le prêt d'une broche pour les jambons. Il reste à définir le choix des entrées et des desserts.

René SCHEIDER, David LAPALUS et Jean-Paul VIVIEN prépareront le feu et se chargeront de la cuisson des jambons.

Magalie SCHOLLAERT, Evelyne MURGER et Elisabeth SCHEIDER, se chargent de la décoration de la salle des fêtes et du pliage des serviettes.

Les membres du Conseil Municipal se retrouvent le Dimanche 13 Juillet 2014 à 14 h, afin de préparer la salle des fêtes.

Magalie SCHOLLAERT informe qu'elle a demandé l'autorisation auprès de l'aviation civile pour effectuer un lâcher d'environ cinquante lanternes volantes le Dimanche 13 Juillet 2014 autour de 22 h 30. L'autorisation a été accordée sous réserve qu'il n'y ait à ce moment-là, aucun aéronef dans le tour d'horizon et que la force du vent ne risque pas d'entraîner des débris sur l'aéroport de Dole-Tavaux.

IV°- QUESTIONS DIVERSES

Puits sécurité défense incendie :

Pierre-Etienne CONTESSE présente les propositions des entreprises Lesieur et Minot afférents à la création d'un puits pour la défense incendie rue Deroque. D'autre part, il y a lieu également de faire chiffrer le terrassement de la plateforme.

En parallèle, Camille SIMAR s'est rendu sur les lieux avec un représentant du SDIS pour lui soumettre le projet et connaître les obligations que la Collectivité doit respecter lors de la création de ce puits.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de Monsieur Bruno LESIEUR, pour un montant de 1.680,00 €.

Convention SAUR :

Lors de la dernière vérification des poteaux à incendie par les sapeurs-pompiers, le réseau a été salit par le décollement des dépôts accrochés aux canalisations. Il a résulté une eau jaune et impropre à la consommation, nécessitant les services de la SAUR pour remettre le réseau en eau potable. A la demande de la commune, La SAUR a adressé un projet de convention définissant la mission de celle-ci pour procéder à la vérification annuelle de ces poteaux et maintenir durant ces opérations le réseau en eau potable. Cette convention est conclue pour une durée de cinq années, moyennant la somme de 70.89 € HT par poteau, soit environ 350.00 € HT à la charge de la Collectivité.

Le maire propose de ne pas donner une suite favorable à cette convention et il reprendra l'attache des sapeurs-pompiers pour améliorer le protocole. De plus, il leur demandera de prévenir suffisamment à l'avance la Collectivité, afin que celle-ci puisse prendre toutes les dispositions nécessaires notamment, en informant la population.

Vente de bois :

Pierre-Etienne CONTESSE informe que la vente de bois par adjudication qui a eu lieu le 27 Mai dernier à Chatenoy le Royal a rapporté la somme de 17.860,00 € ; l'adjudicataire étant la Scierie Mutelet à Rahon.

Point d'apport volontaire :

Martine BRICOUT demande si le bac « journaux, magazines », au point d'apport volontaire ne peut pas être changé de place, car son utilisation actuelle n'est pas pratique.

Communication :

Magalie SCHOLLAERT présente la nouvelle trame du bulletin municipal ; il reste à réfléchir sur le titre de celui-ci. D'autre part, elle informe qu'elle a créé une adresse facebook sur Franxault : www.facebook.com/franxault21170.

En ce qui concerne le site internet, Jean-Paul VIVIEN présente la trame test qui a été réalisée. Celui-ci va en formation auprès d'e-bourgogne le 3 Juillet pour ensuite, pouvoir passer en version définitive et ainsi alimenter le site internet.

Stationnement maternelle :

René SCHEIDER informe que le stationnement devant la maternelle est dangereux. Il sera demandé aux voitures qui se garent en épi, d'avancer au plus près du mur de clôture, afin que l'arrière des voitures ne dépasse pas sur la route. En effet, il est très difficile, lorsque le bus est arrêté devant l'école, de se croiser avec une autre voiture.

Distributeur à pain :

Le sondage afférent à la mise en place d'un distributeur à pain automatique, a donné le résultat suivant. Environ 15 % des foyers ont répondu ; la majorité est pour la mise en place de celui-ci. Toutefois, quelques remarques sont évoquées sur le risque éventuel dans l'avenir, de la suppression de la tournée de pain.

Magalie SCHOLLAERT informe qu'elle a rendez-vous prochainement avec la boulangerie pour la suite qui sera donnée à ce projet.

Panneaux « défibrillateur » :

Après la pose des panneaux « défibrillateur », il est remarqué qu'une faute d'orthographe apparaît. Il sera pris contact auprès du fournisseur pour obtenir en contrepartie, gratuitement un panneau directionnel « Pagny-le-Château ».

Logement 13 Rue Bossuet :

Pierre-Etienne CONTESSE présent le devis de Mr CRENIAULT afférent au changement de la porte d'entrée du logement communal situé 13 Rue Bossuet, qui s'élève à la somme de 1.550,00 € hors taxes. Avant de prendre une décision définitive sur le changement de cette porte, David LAPALUS se rendra sur place afin de constater l'état de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 15.